

Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2010

L'an deux mille dix et le vingt huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Mireille BARBUSSE (arrivée question 2010-04-63) - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT (arrivée question 2010-04-63) - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - M. Dominique DIAS pour Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Patricia LARMET pour Mme Christine GROS - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Christel PAGES pour Cédric BONATO - Mme Maryline POUGENC pour Mme Florence COMBE - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Khadija PINCHON

Absents excusés : Mmes et MM. André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD -

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CAMPACI.

Ordre du jour :

1. Modification du tableau des effectifs
2. Régime indemnitaire : Modalités d'attribution de la prime de service et de rendement (PSR)
3. Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent d'Aigouze - demande de subvention
4. Opération Canton Pass' 2010 - Convention-type de partenariat avec les prestataires
5. Opération Canton Pass' 2010 : Tarif du chéquier
6. Passage au pilon d'ouvrages de la bibliothèque intercommunale du Grau du Roi
7. Convention de co-accueil avec l'Association de Théâtre Populaire Terres du Sud (ATP) pour l'organisation des spectacles 1er semestre 2010

Objet : Modification du tableau des effectifs – N°2010-04-57

- Afin de renouveler les contrats CAE, arrivés à terme, et de les transformer en CUI comme le stipule la réglementation,
- Pour pallier au départ d'un maître nageur du centre Aqua-Camargue, et devant la nécessité de recruter un chargé de mission, catégorie A, sous contrat à durée déterminée de 3 ans, à compter du 1^{er} mai 2010, il convient de créer un poste de Conseiller des APS à Temps Complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous
- De conclure les conventions avec la DDTEFP pour chaque agent
- De prévoir les crédits nécessaires pour supporter les charges salariales relatives aux heures effectuées au delà de 26h00 hebdomadaire

CREATION		SUPPRESSION	
Nb de postes	Grade et temps de travail	Nb de postes	Grade et temps de travail
1	Conseiller des APS à Temps Complet		
4	CUI à Temps Complet	3	CAE à temps complet
		1	CAE à temps non complet (30h)

Objet : Régime indemnitaire Modalités d'attribution de la Prime de Service et de Rendement (PSR) - N°2010-04-58

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Institue, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, la prime de service et de rendement aux agents relevant des grades suivants :

Grades de la Fonction Publique Territoriale	Grades équivalents dans la Fonction Publique d'Etat	Taux annuels de base (en euro)	Montant individuel maximum (en euro)
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts relevant du ministère chargé du développement durable	5 523	11 046
Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts relevant du ministère chargé du développement durable	2 869	5 738
Ingénieur principal	Ingénieur divisionnaire des TPE	2 817	5 634
Ingénieur	Ingénieur des TPE	1 659	3 318
Technicien supérieur chef	Technicien supérieur en chef	1 400	2 800
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur principal	1 330	2 660
Technicien supérieur	Technicien de travaux supérieur	1 010	2 020
Contrôleur de travaux en chef	Contrôleur divisionnaire	1 349	2 698
Contrôleur de travaux principal	Contrôleur principal	1 289	2 578
Contrôleur de travaux	Contrôleur	986	1 972

Si l'agent est seul de son grade, l'attribution individuelle peut être déterminée en prenant en compte le double du taux annuel de base et ainsi dépasser le crédit global (Arrêt du Conseil d'Etat 131247 du 12/07/1995 – Association de défense des personnels de la FPH).

La prime de service et de rendement est attribuée, par l'autorité territoriale, en fonction des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et de la qualité des services rendus. Selon les critères fixés par le Conseil Communautaire, l'autorité territoriale attribuera, par arrêté nominatif, les montants individuels dans la limite du crédit global. Le montant individuel maximum ne peut dépasser le double du montant annuel de base fixé pour le grade d'appartenance.

Objet : Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent d'Aigouze Demande de subvention – N°2010-04-59

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de solliciter toutes les subventions possibles auprès de divers organismes financeurs pour la réalisation de l'installation de l'eau chaude sanitaire solaire dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent d'Aigouze.

Objet : Opération Canton Pass' 2010 - Convention cadre de partenariat avec les prestataires – N°2010-04-60

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Terre de Camargue mène des actions en direction des jeunes de 11 à 18 ans Pass' regroupant des dispositifs d'animations culturelles et sportives au travers d'un chéquier de prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'adopter la convention cadre de partenariat avec les entreprises prestataires pour l'opération Canton Pass' 2010.

Objet : Opération Canton Pass' 2010 Tarif du chéquier - N°2010-04-61

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de fixer à 39 € le tarif du chéquier Canton Pass' 2010, délivré aux jeunes et de prévoir l'édition de 150 chèquiers, représentant un montant total maximal de 5 850 €, répartis de la façon suivante entre les trois sous-régies :

- 75 chèquiers pour Aigues-Mortes, soit 2 925 €
- 55 chèquiers pour le Grau du Roi, soit 2 145 €
- 20 chèquiers pour Saint Laurent d'Aigouze, soit 780 €

Objet : Passage au pilon d'ouvrages de la bibliothèque intercommunale du Grau du Roi - N°2010-04-62

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'accepter le passage au pilon d'un certain nombre d'ouvrages catalogués de la bibliothèque du Grau du Roi, devenus obsolètes.

Objet : Convention de co-accueil avec l'Association de Théâtre Populaire Terres du Sud (ATP) pour l'organisation des spectacles 1^{er} semestre 2010 – N°2010-04-63

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'adopter la convention avec l'Association de Théâtre Populaire Terres du Sud, 30240 Le Grau du Roi pour les 3 spectacles ci-dessous détaillés.

La prise en charge pour la Communauté de Communes s'élève à 10.547,75 €.

Spectacle	Coût artistique	Transport	Défraiements	Accueil et communication	Total TTC
Le Grand C	8 440.00 €	870.00 €	3 684.00 €	305.00 €	13 299.00 €
Deviens Devine	2 848.50 €	514.00 €	881.00 €	305.00 €	4 548.50 €
Le Préjugé Vaincu	3 376.00 €	1 055.00 €	622.00 €	305.00 €	5 358.00 €
Dédution participation Pôle Cirque Cévennes					- 2 110.00 €
TOTAL					21 095.50 €

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises par délégation.

Décision n° 10-13 du 22 mars 2010, déposée en Préfecture du Gard le 31 mars 2010

Un marché à bons de commande pour les travaux à effectuer sur les poteaux incendie du territoire communautaire est conclu avec la SDEI sise à Béziers pour une durée d'un an renouvelable un an, pour un montant maximum de commande fixé à 29 000.00 € HT soit 34 684.00 € TTC pour chaque période.

Décision n° 10-14 du 24 mars 2010, déposée en Préfecture du Gard le 31 mars 2010

Retire et remplace la décision n° 10-10 du 11 mars 2010

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert des effluents de Saint Laurent d'Aigouze à la station d'épuration du Grau du Roi est confiée au Cabinet GAXIEU sis à Béziers – 34537 pour un montant de :

- Assistance administrative et juridique au maître d'ouvrage, prise de décision et rédaction de délibération pour un montant de 7 320.00 € HT soit 8 754.72 € TTC
- Dossiers de modification de l'autorisation pour un montant de 11 135.00 € HT soit 13 317.46 € TTC

Décision n° 10-15 du 24 mars 2010, déposée en Préfecture du Gard le 31 mars 2010

Un contrat d'administration du parc informatique et d'assistance des utilisateurs est conclu avec la Société ORDISYS sise à NIMES – 30900 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction de deux fois au maximum.

La prestation est arrêtée à la somme de :

- Hot Line, à la demande : 12.50 € HT /h, sur une base prévisionnelle de 120 h/an, soit 1 500.00 € HT/an,
- Intervention sur site à la demande : 1^{ère} d'intervention 55.00 € HT/h – (au-delà de la première heure fractionnable par ¼ d'heure 55.00 € HT/h), interventions prévisionnelles de 144h/an, soit 7 920.00 € HT/an,
- Administration serveur : 220.00 €/mois, soit 2 640.00 € HT/an
- Sauvegarde externalisée de 200 Go : 90.00 € HT/mois, soit 1 080.00 € HT/an
- Sécurité messagerie : mise en place routeur : 110.00 € HT/mois, soit 1 320.00 € HT/an.

Décision n° 10-16 du 25 mars 2010, déposée en Préfecture du Gard le 31 mars 2010

Un contrat de mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire est conclu avec la SARL INFOCOM-France sise à AUBAGNE – 13400 pour une durée de 4 ans, renouvelable par reconduction expresse une fois.

Décision n°10-18 du 25 mars 2010, déposée en Préfecture du Gard le 7 avril 2010

Abroge et remplace la décision n°09-32 du 19.06.2009 et n°09-44 du 03.09.2009

Acte de nomination du régisseur titulaire constitutif de la régie de recettes auprès du Service des Ports Maritimes de Plaisance d'Aigues Mortes et de Le Grau du Roi, de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Décision n°10-20 du 25 mars 2010, déposée en Préfecture du Gard le 31 mars 2010

Un marché d'entretien du réseau d'eau brute de la Communauté de Communes Terre de Camargue et de ses ouvrages annexes, est conclu avec BRL EXPLOITATION sise à Nîmes – 30001 pour une durée de 56 mois

Le coût de la prestation est défini comme suit :

- Entretien du réseau pour toute la durée du marché : 23 799.00 € HT soit 28 463.60 € TTC
- Option 1 : numérisation du réseau : 450.00 € HT soit 538.20 € TTC.

Décision n°10-21 du 25 mars 2010, déposée en Préfecture du Gard le 31 mars 2010

Un marché pour l'organisation de l'activité nautique « Voile » pour les écoles primaires situées sur le territoire communautaire, est conclu avec l'UCPA sise à Le Grau du Roi – 30240 de la façon suivante :

- pour une première phase appelée « Printemps » de début mai à fin juin 2010
- pour une deuxième phase appelée « Automne » de début septembre à fin octobre 2010

Le marché pourra être reconduit par périodes successives de 1 an, pour une durée maximale de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 octobre 2012.

Le tarif de la séance est fixé à 511.00 € TTC et le montant total des commandes pour la durée initiale, ainsi que pour les périodes de reconduction, est défini comme suit :

- Seuil minimum : 17 000.00 € HT soit 20 332.00 € TTC
- Seuil maximum : 31 000.00 € HT soit 37 076.00 € TTC

Décision n°10-22 du 31 mars 2010, déposée en Préfecture du Gard le 14 avril 2010

Suppression de la régie de recettes « Ecole de Voile »

Décision n°10-25 du 06 avril 2010, déposée en Préfecture du Gard le 7 avril 2010

Un marché pour la fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien, est conclu avec la Société BLANC SAS, sise à Ballaruc les Bains – 34500, du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012

Le montant total des commandes est compris entre un seuil minimum et un seuil maximum avec un opérateur économique, défini comme suit :

- Du 01/05/2010 au 31/12/2010 :
 - Montant minimum : 15 000.00 € HT soit 17 940.00 € TTC
 - Montant maximum : 30 000.00 € HT soit 35 880.00 € TTC
- Du 01/01/2011 au 31/12/2011 :
 - Montant minimum : 20 000.00 € HT soit 23 920.00 € TTC
 - Montant maximum : 40 000.00 € HT soit 47 840.00 € TTC
- Du 01/01/2012 au 31/12/2012 :
 - Montant minimum : 20 000.00 € HT soit 23 920.00 € TTC
 - Montant maximum : 40 000.00 € HT soit 47 840.00 € TTC

Décision n°10-26 du 7 avril 2010, déposée en Préfecture du Gard le 7 avril 2010

Un contrat de location commerciale pour l'exploitation d'une base de location de jet skis sur le port maritime de plaisance du Grau du Roi, est conclu avec la Société JET FREE LOCATION, sise à Le Grau du Roi – 30240, du 1^{er} mai 2010 au 30 septembre 2010, non renouvelable pour un montant de :

- Redevance forfaitaire pour la location du quai du 1^{er} mai au 30 septembre : 4 000.00 € TTC
- Consommation d'eau potable : montant forfaitaire : 150.00 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Le Président,
Léopold ROSSO.